

Séance Ordinaire du 10 février 2021

Date de la

Convocation :

5 février 2021

Date d’Affichage :

11 février 2021

Objet : Délibération n° 2021-004

Budget général : adoption des restes à réaliser.

**L’an deux mille vingt et un, le dix février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 15 – Nombre de pouvoirs : 0

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Vu la délibération du conseil municipal du 26 juin 2020 relative à l’adoption du budget de la commune ;

Monsieur le Maire :

- Rappelle que les restes à réaliser doivent être adoptés par le conseil municipal ;
- Précise que la clôture du budget d’investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, d’établir l’état des restes à réaliser de la section d’investissement à reporter sur l’exercice 2021 lors du vote du budget

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **ADOPTÉ** les états des restes à réaliser du budget principal de la commune ci-annexés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- **DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget de l’exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE